



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE CARCASSONNE

ARRÊTÉ

N : 2025- 0218

Service : Affaires Générales

REGIE DE RECETTES VENTES DIVERSES DANS LES SALLES DE SPECTACLES / POLE CULTUREL

NOMINATION DE MANDATAIRES SAISONNIERS 2025

Le Maire de la Ville de CARCASSONNE, chef-lieu du Département de l'Aude ;

VU la décision n°24094 du Maire en date du 31 mai 2024 instituant une régie de recettes ventes diverses dans les salles de spectacles/Pôle Culturel ;

VU l'arrêté municipal n°2025-0114 du 11 avril 2025 portant nomination du régisseur de la régie de recettes et d'avances pour la billetterie du Pôle Culturel « PAC Billetterie » ;

VU l'avis conforme du régisseur en date du 10 juillet 2025 ;

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 10 juillet 2025 ;

VU l'avis conforme du comptable assignataire en date du 24 juin 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Mesdames Emilie KLEIN, Louise ALVARO, Juliette BONAFOS DENUX, Lou BONNAFOUS, Hina BRISEDOUX, Chloé CADENAS, Capucine DE ALMEIDA, Chloé DE ALMEIDA, Gaëlle FONQUERNE Gaëlle, Gabrielle JUIN NAVARRO, Marine JONET, Manon LE GOUALEC, Emma LOPEZ, Lisa MENNEBOO, Maya SANGUIN, Manon SEGUI, Camille VIALADE, Alice VAN EENO sont nommées mandataires jusqu'à la fin de leur contrat, de la régie visée ci-dessus pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, ou éventuellement des mandataires suppléants, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 :

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 :

Les recettes désignées à l'articles 2 sont encaissées selon le mode de règlement prévus dans le cadre de l'acte constitutif.

ARTICLE 4 :

Les mandataires sont tenues d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 5 :

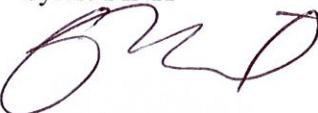
La Directrice Générale des Services, le Comptable Public Assignataire de Carcassonne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
Cet arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la Ville.

Fait à Carcassonne, à l'Hôtel de Ville, le **22 JUIL. 2025**



Le Régisseur,
Vu pour acceptation
Maria VAZQUEZ-ROMAN

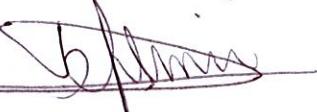

Le Mandataire suppléant
Vu pour acceptation
Sylvie FINK


Les Mandataires :

Vu pour acceptation
Emilie KLEIN


Vu pour acceptation
Lou BONNAFOUS


Vu pour acceptation
DE ALMEIDA Capucine

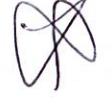

Vu pour acceptation
Gabrielle JUIN NAVARRO

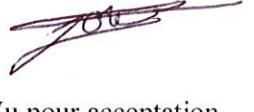

Vu pour acceptation
Emma LOPEZ

Vu pour acceptation
Louise ALVARO


Vu pour acceptation
Hina BRISEDOUX


Vu pour acceptation
DE ALMEIDA Chloé


Vu pour acceptation
Marien JONET


Vu pour acceptation
Lisa MENNEBOO

Le Maire,
Gérard LARRAT


Le Mandataire suppléant,
Vu pour acceptation
Ethèle CIOPPANI


Vu pour acceptation
Juliette BONAFOS DENUX


Vu pour acceptation
Chloé CADENAS


Vu pour acceptation
FONQUERNE Gaëlle


Vu pour acceptation
Manon LE GOUALEC


Vu pour acceptation
Maya SANGUIN

Vu pour acceptation
Manon SEGUI



Vu pour acceptation
Camille VIALADE



Vu pour acceptation
Alice VAN EENOO



CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la publication par affichage le **22 JUIL. 2025**

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de sa publication.

Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : reglementation@mairie-carcassonne.fr